|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recommandations** | **Commentaires du PNUD** | **Actions à planifier pour l’accomplissement des recommandations** | **Dates cibles** | **Responsables** | **Etat de mise en œuvre** |
| Les collectivités territoriales et les services techniques doivent jouer effectivement leur rôle régalien de garant de l’intérêt général en affirmant davantage leur leadership et leur contrôle de qualité sur la gestion des COGES et le respect des engagements pris par chaque partie prenante. | **Outils de formation élaborés/partagés et formation réalisée pour les 26 Communes**  **Financement dans le budget de l’UGC1 pour suite** | Formation des Maires et des conseils municipaux sur la mise en place et le contrôle des COGES  Prévision de ressources financières dans les communes pour une assistance aux COGES | Juin 2021 | Maires des Communes | Début d’exécution |
| Veiller à une implication des services techniques déconcentrés de l’Etat du domaine pour leurs conseils avisés. | **Ceci est effectif à travers la DREP (antenne régionale) et les Maires, avec un accompagnement des VNU du PADEL** | Formation des cadres des Ministères concernés sur la mise en place et le suivi-contrôle-assistance des COGES  Prévision de ressources financières dans les ministères pour un accompagnement des COGES |  | MINEIFID et Ministère chargé de la décentralisation | Début d’exécution |
| Mettre en place des mécanismes d’audit périodique de la gestion des COGES pour renforcer la transparence et promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des infrastructures. | **UGC1** | Sélectionner des cabinets d’audit organisationnel et financier  Prévoir les ressources financières pour les audits  Réaliser périodiquement les audits | Juin 2021 | Ministères concernés et Communes | Pas de début d’exécution |
| Systématiser les actions de formation, de sensibilisation des responsables des COGES ainsi que les bénéficiaires directs à la gestion des infrastructures pour renforcer l’adhésion des populations aux orientations et aux décisions entreprises pour la gestion des infrastructures. | **UGC1** | Mettre au point des modules de formation  Identifier formateurs  Elaborer un programme de formation  Réaliser les formations | Juin 2021 | Ministères concernés et Communes | **Début d’exécution** |
| Veiller au respect d’un système de quota genre dans les textes régissant la composition et le fonctionnement des COGES pour une meilleure prise en compte du genre | **Déjà fait**  **Suite par UGC1** | Faire un plaidoyer sur le respect du quota genre  Respecter le quota genre lors de l’élaboration des textes  Faire un suivi-contrôle du respect du quota genre dans les textes | Juin 2021 | Ministères concernés et communes | Début d’exécution |
| Mettre en place un dispositif d’accompagnement dégressif de durée limitée (un an par exemple) des acteurs (COGES, bénéficiaires), orienté essentiellement vers le développement et l’implémentation des outils techniques de gestion et du renforcement des capacités des acteurs sur la gouvernance. Au regard de l’envergure des interventions du projet, cet accompagnement peut être envisagé par regroupement des acteurs suivants les niveaux de structurations territoriales ou administratives (Commune, Province ou région). | **UGC1** | Concevoir un dispositif d’accompagnement dégressif des COGES  Prévoir les ressources pour le fonctionnement du dispositif | Septembre 2021 | Ministères concernés et communes | Pas de début d’exécution |
| Poursuivre le financement et la mise en œuvre de la composante 2 dans le cadre d’une deuxième phase, en revoyant, notamment, la structuration actuelle du PADEL pour accorder plus d’autonomie à la composante dont la gestion incombera au PNUD afin de tenir compte de la dimension de celle-ci de structure internationale de développement ayant des procédures d’intervention spécifiques. | 3% de GMS - Il s’agit du taux de GMS le plus bas de GMS, et conformément à la décision 2013/9 du Conseil d’Administration du PNUD (GMS RATES Effective 1 January 2014 per EB decision 2013/9) | Faire une étude sur les frais de gestion  Faire un plaidoyer pour expliquer les bases des frais de gestion | Juin 2021 | PNUD | Pas de début d’exécution |
| Capitaliser l’expérience acquise par le PNUD et le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du PADEL pour la valoriser à l’avenir dans le cadre de projets similaires relatifs à la réalisation d’infrastructures socio-économiques de base. | Rôle mandat PNUD non clarifiés  Risques duplications avec le Ministère | Organiser des tables rondes des PTF  Faires des plaidoyers | Juin 2021 | MINEFID  Communes  PNUD | Début d’exécution |
| Elargir le choix des entreprises en intégrant davantage les entreprises locales. |  | Etablir une liste des entreprises du Sahel  Les informer sur les appels d’offres | Juin 2021 | MINEFID  Communes  PNUD | Début d’exécution |
| Etablir une situation de référence pour chaque commune d’intervention du PADEL sous la coordination de l’UCN de manière à affiner davantage les résultats attendus et la contribution du PADEL à l’amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. |  | Elaborer les TDR de l’étude de référence  Prévoir un budget  Sélectionner des consultants  Organiser les études  Exploiter les résultats des études | Juin 2021 | Gouvernement  PNUD | Pas de début d’examen |
| Organiser de manière plus régulière des missions conjointes de Composantes, dès les phases initiales afin d’améliorer les synergies d’actions ainsi que l’appropriation du PADEL par les communes en tant que programme intégré. |  | Elaborer un calendrier de missions  Prévoir un budget des missions  Organiser les missions  Mettre en œuvre les recommandations des missions | Juin 2021 | Gouvernement  PNUD | Début d’exécution |